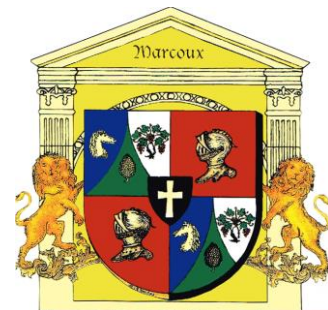


COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015



Présents : 14 sur 15
Absent excusé : Jacky Masson
Secrétaire : Michel Ponchon

20 h 30 : l'absence de Jacky Masson pour raison de santé est évoquée : les nouvelles sont rassurantes et nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont abordés :

AIDE AUX ASSOCIATIONS :

Cette question avait été examinée lors de notre dernière séance, le 29 juin. Une nouvelle demande a été déposée entre-temps par le club de football de Marcoux-Marcilly-Pralong. Il est décidé de lui octroyer une subvention de 140 €.

JOURNEE « MAIRIE OUVERTE » DU 19 SEPTEMBRE :

Cette journée, rappelons-le, a été organisée par l'A.M.F. (Association des Maires de France), pour protester contre la baisse drastique des dotations aux communes, et la Nouvelle Organisation Territoriale (Loi NOTRe). De nombreux Marcousats sont venus signer cette pétition, et nous nous en félicitons.

Nous avons ainsi pu expliquer les raisons de ce mouvement : lors de l'assemblée communautaire du 9 avril dernier, il avait été décidé que si le projet de porter à 20 000 habitants le seuil pour la constitution d'une communauté de communes était abandonné, la CC Pays d'Astrée observerait le statu-quo. Or cela a bien été le cas puisque nous entrons dans le cadre de la dérogation accordée pour les zones de montagne (5 000 habitants), ce qui montre, soit dit en passant, que la mobilisation de nombreux élus pour amender ce projet a porté ses fruits. Malgré cela, croyant la partie perdue d'avance, de nombreuses communes de la CCPA avaient entamé des tractations pour se rapprocher de Montbrison (Loire-Forez), lui transférant ainsi de nombreuses compétences. Le préfet devrait présenter un schéma d'ici 8 jours. Nous aurons à nous prononcer sur celui-ci, et la décision finale devrait être prise par le préfet dans les deux mois à venir. Notre Maire va rencontrer le Sous-Préfet avec d'autres Maires pour expliquer notre position le vendredi 2 octobre.

La perspective de voir disparaître nos communes se fait jour de plus en plus, sans pour autant que les économies supposées en résulter soient évidentes ; c'est même déjà le contraire qui est en train de se produire. Raison de plus pour laquelle nous restons farouchement opposés à cette réforme.

ASSAINISSEMENT LA BRUYERE – LE MONT :

Nous pouvons d'ores et déjà tirer un bilan assez précis de l'opération :

Pour un coût global prévu (travaux + terrains) de 320 000 € H.T., elle reviendra en fait à 312 325 €. Nous avons par ailleurs obtenu un total de subventions un peu plus élevé que prévu, (197 217 € au lieu de 188 000) en particulier grâce à l'Agence de l'Eau. En tenant compte des 83 700 € de droits de branchements à percevoir, il reste donc à la charge de la commune 31 400 € au lieu des 45 000 prévus, sachant d'autre part que 62 000 € de TVA sont à récupérer dans 2 ans.

Actuellement deux demandes de subventions sont en cours ;

- auprès du Conseil Départemental (haut du chemin de Gouterelle et deux tronçons sur Reigneux).
- Amendes de police (chemin d'Ecullieux en direction du Col de la Pelletière).

Nous allons demander une dérogation pour commencer les travaux de ce chemin car notre dossier se serait égaré.

QUESTIONS DIVERSES :

- RASED (soutien scolaire pour les élèves en difficulté). La mise en place de ce dispositif a un coût : 2€ par élève cette année, 1€ les années suivantes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- Régime indemnitaire des salariés de la commune : le conseil a étudié cas par cas et voté les indemnités de chaque salarié en fin d'année.
- SIEL : le syndicat organise plusieurs réunions d'information à l'attention des élus, dont une début octobre à Ste Agathe la Bouteresse. Les membres du conseil sont invités à y participer.
- TAP : Chantal Orizet présente le planning des activités pour l'année en cours, sur la base d'un budget équivalent à celui de l'année dernière (15 000 €).
- Commissions : Antoine Colombo souligne l'urgence de se réunir pour 3 commissions. Les dates suivantes sont retenues :
 - Salle des Fêtes : le Mardi 6 octobre à 20 heures
 - Communication : Mardi 13 octobre à 20 heures
 - Commerce et Tourisme : Mardi 27 octobre à 20 heures

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures 45.